

Glanures vaudoises

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 21

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186426>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an 4 fr. —
 six mois . . . 2 fr. 50
TRANGER : un an . . 6 fr. 60

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
La ligne ou son espace, 15 c.
—
Pour l'étranger, 20 cent.

Glanures vaudoises.

Les salines de Bex, à l'origine. — L'établissement des salines doit son origine à la découverte, faite, dans le milieu du 16^{me} siècle (1554), des sources salées, près de Bex. Le gouvernement de Berne l'acheta en 1685, pour le prix de 104,000 francs d'une famille Zobel, d'Augsbourg, qui les avait exploitées pendant près de 150 ans.

Cette exploitation consistait à réunir les filets d'eau salée et à leur faire subir les opérations usitées dans les établissements de ce genre, pour en obtenir le sel. Des travaux considérables furent faits dans l'intérieur de la montagne soit pour prévenir la perte des filets d'eau déjà découverts, soit pour en chercher de nouveaux, soit aussi dans l'espoir d'arriver à la masse de sel gemme d'où l'on présumait que les eaux filtrées tiraient leur salure.

Jusqu'en 1823 on n'exploita donc que l'eau salée par l'évaporation. Mais M. de Charpentier, directeur des Salines, eut l'idée de rechercher la roche salée elle-même et la trouva. Il put constater l'existence d'une masse de roc salé, offrant un volume de 50,400,000 pieds cubes.

Néanmoins, le produit de nos salines ne suffisant pas à notre consommation, un nouveau traité fut passé avec la France pour la fourniture annuelle de 10,000 quintaux.

Au bal.

Nous avons publié il y a quelques semaines un article intitulé : *Danses et danseurs*, qui a donné l'idée à un de nos abonnés de nous communiquer les lignes suivantes, qui intéresseront sans doute bon nombre de jeunes lecteurs :

« Dans un bal, l'étiquette veut que le maître de la maison, s'il danse encore, ou ses fils, fassent danser au moins une fois toutes les dames ou jeunes filles qui dansent encore. C'est une absolue règle de convenance, à laquelle on ne peut se soustraire.

D'un autre côté les danseurs doivent leur première invitation à la maîtresse de la maison et à ses filles ; et comme tout le monde ne peut danser en même temps avec la même personne, ils prennent rang et vont ensuite inviter les autres personnes, en commençant naturellement par celles chez lesquelles ils sont reçus.

Le jeune homme s'incline et fait ainsi son invitation :

— Puis-je espérer, Mademoiselle ou Madame, que vous voudrez bien me faire l'honneur de danser avec moi ce quadrille ou cette valse ? etc.

La jeune femme ou jeune fille répond sans se lever, mais en s'inclinant légèrement, si elle est libre : — Avec plaisir, Monsieur. Et si elle est engagée : — Je suis désolée de vous refuser, Monsieur, mais j'ai déjà promis.

Inutile d'ajouter qu'une jeune fille, dans un bal, n'a pas le droit de faire un choix, qu'elle doit accepter indistinctement tous ceux qui se présentent à elle et que lorsqu'elle a refusé sous prétexte de fatigue, non seulement elle ne peut pas danser cette danse là avec personne, mais même les autres danses de la soirée entière lui sont interdites.

La danseuse garde à la main son mouchoir, qu'elle rend le plus petit possible, et qu'on ne porte plus étalé comme autrefois, et son éventail, s'il n'est pas suspendu à un ruban accroché à la taille, comme cela est si fort d'usage depuis quelques années.

Les bouquets se portent au corsage, et plus à la main.

Le mouchoir et l'éventail doivent être tenus par la main qui s'appuie sur l'épaule droite du danseur ; l'autre main placée dans celle du cavalier, doit tomber très bas et relève l'extrême bout de la robe. Cette précaution est entièrement utile dans les bals nombreux pour éviter les accrocs, les déchirures et même les chutes.

Quelques femmes ont le savoir de donner à ce petit mouvement une grâce infinie.

Aussitôt que les premières mesures de la danse se font entendre, le jeune homme va chercher la danseuse qu'il a choisie d'avance ; arrivé devant elle, il s'incline profondément. Elle se lève aussitôt de sa chaise et prend le bras droit, n'y aurait-il qu'un pas à faire pour atteindre l'endroit où ils doivent danser.

C'est toujours le bras droit du cavalier qui entoure la taille de la danseuse.

Il est de très mauvais goût de serrer celle-ci en dansant, et il est particulièrement disgracieux de la tenir trop éloignée.

La danse finie, le danseur reconduit sa danseuse à sa place, en lui offrant le bras droit comme au